

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



20 NOVEMBRE 2018

N° 12

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S **MMMAIRE**

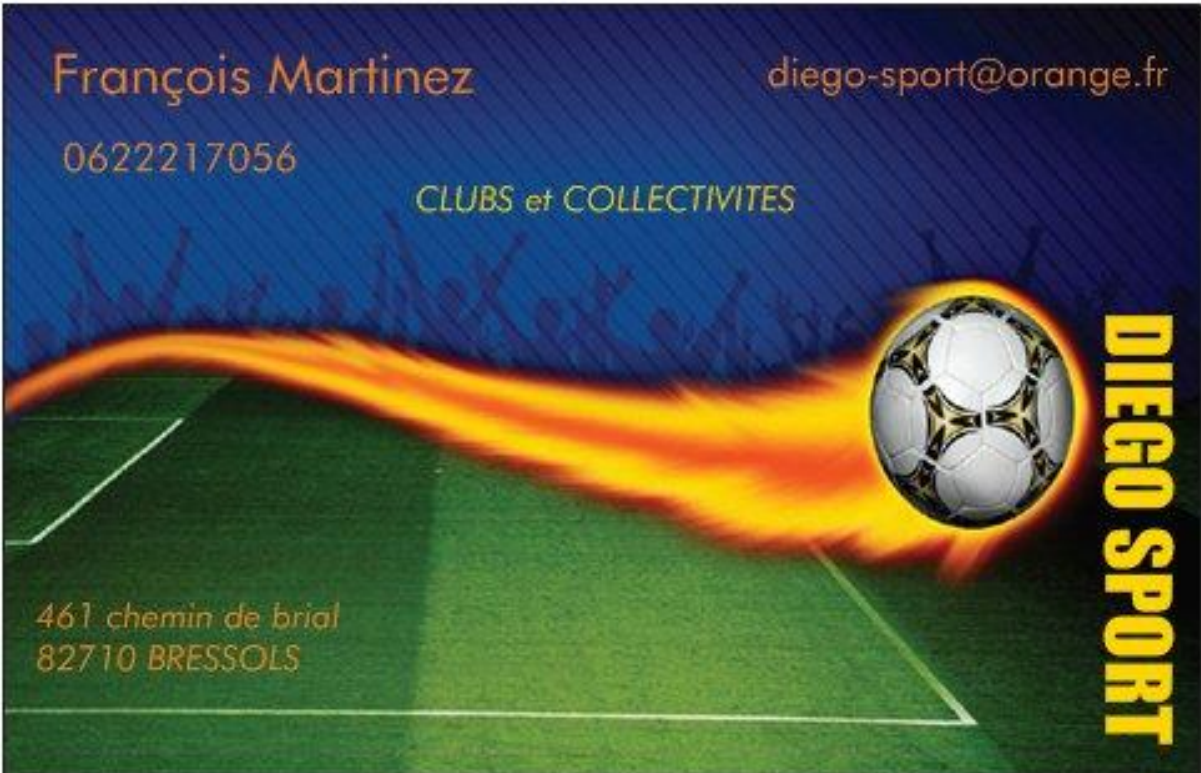


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 46,
- Sportivité semaine 46,
- Litiges,
- Rectificatif litige,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Calendrier semaines 48 et 49.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 19 Novembre 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 1999 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑪ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

FC FONBO : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 27/11 (3 joueurs) et jusqu'au 04/12 (3 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 27/11 (2 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 04/12 (3 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 04/12 (3 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 04/12 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 06/11 (1 joueur),

US CAF : à partir 20/11 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir 20/11 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 18/12 (2 joueurs).

ALTRAN FOOT : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 11/12 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 11/12 (3 joueurs),

FONBO FC : jusqu'au 27/11 (20 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 27/11 (7 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 11/12 (16 joueurs),

NEW TEAM : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

FA ROQUES : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 04/12 (2 joueurs),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 04/12 (29 joueurs),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 04/12 (1 joueur),

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 04/12 (2 joueurs),

O.TOULOUSE : jusqu'au 27/11 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- AC2L : à partir 13/11 (15 joueurs),
- ASCA : à partir 06/11 (1 joueur),
- US AERO FOOT : à partir 20/11 (2 joueurs),
- ALTRAN FOOT : à partir 20/11 (2 joueurs),
- USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (4 joueurs),
- LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (4 joueurs),
- LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (1 joueur),
- LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur),
- AS MATRA : à partir 20/11 (2 joueurs),
- NEW TEAM : à partir du 13/11 (1 joueur),
- SB SPORT : à partir du 13/11 (1 joueur),
- TOLOSA FOOT SYSTEM: à partir 13/11 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- AGATE : jusqu'au 27/11 (16 joueurs),
- AS MATRA : jusqu'au 04/12 (37 joueurs),
- ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 04/12 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- IO TEAM : à partir 20/11 (2 joueurs),
- LES VIEILLES CANAILLES : à partir 20/11 (21 joueurs),
- FA ROQUES : à partir 20/11 (14 joueurs),
- SB SPORT : à partir 20/11 (15 joueurs),

RESULTATS

SEMAINE 46 DU 12/11/18 AU 16/11/18

Division : Excellence – Journée 4 aller

FC POTO	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	5	USEMA COLOMIERS	
LES FOOT FURIEUX	1	-	2	PASPORT	
ASEAT		Remis		MECAPROTEC FC	

Exempt. SHADOCKS DE SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

MISTRAL P.L.	2	-	0	ALTRAN FOOT	
FONBO FC	0	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
FA ROQUES	1	-	2	O. TOULOUSE	
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	6	AS ST LOUP CAMMAS	


Exempt: ASC CNES








Division : Honneur – Journée 4 aller

IO TEAM	3	-	1	FORZA VIOLA FC	
ASCA	1	-	5	DYNAMO FC	
LES VIEIL. CANAILLES		Remis		TOULOUSE SA	
SB SPORT FC	0	-	1	AS MATRA	

Exempt: NEW TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA C	3	-	0	TOLOSA FOOT SYS.	
AGATE FC	3	-	6	AC2L	
US CAF	5	-	3	USA FOOT	
AS DRT	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
CPAM	3	-	3	O. MECAHERS	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO.**

SPORTIVITE SEMAINE 46

UNE sortie temporaire, et **SEPT** avertissements pour **15** rencontres arbitrées.

LITIGES

Rencontre O. MECAHERS / AS DRT du 24/09/18 – Promotion Honneur – Journée 1 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs CHELLA Frédéric (en attente de mutation) et LARBI Hakim (O. MECAHERS, inconnu FSGT 31), **non qualifié à la date de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. AS DRT** marque **4 (trois) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.**

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / IO TEAM du 04/10/18 – Coupe Occitane – Tour 2– Poule B :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur NICOLAS Julien (LES VIEILLES CANAILLES, inconnu FSGT 31), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à LES VIEILLES CANAILLES**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **IO TEAM** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre FC POTO / AS MATRA du 05/10/18 – Coupe Occitane – Tour 2– Poule D :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur SICRE Frédéric (AS MATRA), **non qualifié à la date de la rencontre** (qualifié le 08/10/18),

- **Match perdu par pénalité à AS MATRA**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FC POTO** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre US CAF / O. MECACHERS du 10/10/18 – Promotion Honneur / Journée 2 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs BEN HADDOU Kamel, FLORES Quentin (O. MECACHERS, inconnus FSGT 31), **non qualifiés à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECACHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **US CAF** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre AC2L / PASPORT du 19/10/18 – Coupe Auguste Delaune – Tour 3– Poule 1 :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs BRAHMI Sofiane (absence de carton blanc), KADEM Chefik (absence de carton blanc) et NAJAR Romdhane (absence de carton blanc) (AC2L), **non qualifiés à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à AC2L**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **PASPORT** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre DYNAMO FC / USA FOOT du 18/09/18 – Coupe Occitane – Tour 1– Poule D :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match **étant bien qualifiés à la date de la rencontre**, l'équipe USA FOOT est rétablie dans ses droits.

ARBITRAGE

L'arbitre SALIADARRE Georges n'étant pas passé à la commission pour finaliser sa licence, ne sera plus désigné et ne représente plus son équipe à partir du 19/11/18.

TRESORERIE

Le club AC2L doit régler les frais d'arbitrage du 09/11/18 **de toute urgence**, faute de quoi ses résultats ne seront plus homologués **à partir du 19/11/18**.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

Le tirage de la coupe de la Haute-Garonne –Henri Crespin aura lieu le lundi 10 décembre, à 19h, au siège de la Commission. L'équipe AGATE FC, non encore inscrite, peut s'engager si elle le désire dans cette compétition, avant le 3 décembre.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 48 DU 26/11/2018 AU 30/11/2018

Division : Excellence – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synt	Lu 26/11	20h00
USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 28/11	20h00
MECAPROTEC FC	LES FOOT FURIEUX	Muret Auriol	Lu 26/11	20h00
SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 30/11	20h45
Exempt. PASPORT				

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 29/11	20h45
O. TOULOUSE	ASC CNES	Lardenne Synthé	Me 28/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Synthé	Lu 26/11	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	MISTRAL P.L.	St Loup Cammas	Je 29/11	20h15
Exempt. FONBO FC				

Division : Honneur – Journée 5 aller

FORZA VIOLA FC	ASCA	Stadium Taton Synthé	Je 29/11	20h00
DYNAMO FC	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 30/11	19h45
AS MATRA	TOULOUSE SA	La Ramée Hb.	Ma 27/11	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 28/11	19h45
Exempt. LES VIEILLES CANAILLES				

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA C	USA FOOT	Sordelo St	Je 29/11	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	US CAF	M Cerdan St	Lu 26/11	19h45
SOPRA STERIA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 28/11	19h45
O. MECAHERS	AGATE FC	La Ramée Synthé	Je 29/11	19h45
CPAM	AS DRT	Sordelo Hb	Je 29/11	19h45

SEMAINE 49 DU 03/12/2018 AU 07/12/2018

Division : Excellence – Journée 6 aller

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 06/12	19h45
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol	Lu 03/12	20h00
LES FOOT FURIEUX	ASEAT	Ceat Oran	Ma 04/12	20h30
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Me 05/12	19h45
Exempt. FC POTO				

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

MISTRAL P.L.	FA ROQUES	La Ramée St.	Lu 03/12	19h45
FONBO FC	O. TOULOUSE	Lardenne Syn	Me 05/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS ST LOUP CAMMAS	M Cerdan St	Lu 03/12	19h45
ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 06/12	20h45
Exempt. SHAKHTAR TOLOSA				

Division : Honneur – Journée 6 aller

AS MATRA	DYNAMO FC	La Ramée St.	Ma 04/12	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synt	Je 06/12	20h00
TOULOUSE SA	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 03/12	20h00
ASCA	NEW TEAM	Beaupuy	Me 05/12	20h15
<i>Exempt. IO TEAM</i>				

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	TOLOSA FOOT SYS.	Blagnac Baradels Syn	Me 05/12	20h45
AGATE FC	AS DRT	La Ramée St.	Me 05/12	19h45
AC2L	CPAM	La Ramée Synthé	Ve 07/12	19h45
US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 05/12	19h45
SOPRA STERIA FOOT	O. MECAHERS	Sordelo St	Je 06/12	19h45